

## Chargé(e) de l'instruction des dossiers d'urbanisme



### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	CDC ILE DE RE
<b>Grade :</b>	Adjoint administratif territorial
<b>Référence :</b>	O01718084832
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	20/08/2018
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi Temporaire
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/10/2018
<b>Date limite de candidature :</b>	28/09/2018
<b>Service d'affectation :</b>	Service Urbanisme

### Lieu de travail

<b>Département du lieu de travail :</b>	Charente-Maritime
<b>Secteur géographique :</b>	Pays de l'Ile de Ré
<b>Lieu de travail :</b>	3 rue du père ignace 17410 Saint-Martin de Ré

### Détails de l'offre

<b>Emploi fonctionnel :</b>	Non
<b>Grade(s) :</b>	Adjoint administratif territorial Rédacteur
<b>Famille de métier :</b>	Urbanisme et aménagement
<b>Métier(s) :</b>	Instructrice / Instructeur des autorisations d'urbanisme

#### Descriptif de l'emploi :

Poste en CDD, renouvelable sur plusieurs périodes successives jusqu'au 4 mai 2019, (remplacement maladie puis congé maternité) Au sein du service Urbanisme (1 responsable et 5 instructeurs) : - Instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des documents d'urbanisme en vigueur - Proposer à la signature des Maires les décisions en résultant - Accompagner les services urbanisme et les élus dans les analyses réglementaires

**Profil demandé :**

- \* Bac +2 (idéalement formation juridique)
- \* Connaître et analyser les dispositifs législatifs et réglementaires, se tenir à jour des évolutions
- \* Formuler des propositions de rédaction de document d'urbanisme (règlement)
- \* Assister le service juridique dans le cadre d'un contentieux
- \* Analyser un projet
- \* Maîtriser la lecture de plans
- \* Rédiger des notes et courriers
- \* Savoir analyser et traiter un dossier dans un temps limité : savoir gérer son temps
- \* Être en capacité de soumettre des solutions alternatives à une proposition défavorable
- \* Alerter, anticiper une difficulté
- \* Savoir gérer ou désamorcer un conflit
- \* Être diplomate
- \* Accompagner et " former " les communes pour faciliter l'exercice de l'instruction
- \* Savoir rédiger des actes et des documents de procédures
- \* Savoir analyser et synthétiser des avis de services extérieurs à la collectivité
- \* Une expérience d'application d'un PPRN et de la loi Littoral serait appréciée

**Mission :**

- \* Lire et analyser les projets reçus
- \* Rédiger les courriers administratifs liés aux consultations
- \* Rédiger les actes réglementaires proposés à la signature des élus
- \* Proposer aux communes les éléments réglementaires pour exercer la police de l'urbanisme ou l'aide de la mise en place des procédures
- \* S'approprier les documents réglementaires et de planification en vigueur sur les communes
- \* Se déplacer sur sites en fonctions des nécessités
- \* Prendre connaissance, et si nécessaire, corriger les projets des communes relatifs aux documents d'urbanisme
- \* Participer aux clubs ADS organisés par la DDTM
- \* Participer aux réunions préparatoires sur des projets
- \* S'informer régulièrement des évolutions législatives
- \* Echanger régulièrement avec les services urbanisme des communes
- \* Participer à l'élaboration des statistiques de l'activité du service
- \* Assurer une vieille juridique
- \* Participer aux procédures de modification des documents d'urbanisme en vigueur

**Contact et informations complémentaires :** Envoyer lettre de motivation + CV à Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'Ile de Ré 3 rue Père Ignace 17410 SAINT MARTIN DE RE Pour tout enseignement sur les missions du poste, appeler Mme CHENEVIÈRE , responsable du service Urbanisme au 05.17.83.20.77 Pour tout renseignement statutaire et administratif, appeler Mme BOUILLAGUET, responsable des ressources humaines. S'agissant d'un poste de contractuel, les agents titulaires qui souhaiteraient postuler devraient être placés en disponibilité.

**Courriel :** carmine.bouillaguet@cc-iledere.fr

**Téléphone :** 05 17 83 20 54

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.